

tout en exploitant plus méthodiquement les surfaces réellement parcourues. Le couvert des forêts tropicales déclinant, il est en effet indispensable d'optimiser leur gestion.

En ce qui concerne l'industrialisation, pour ce qui est au moins de la première transformation, l'objectif conforme à la notion de gestion durable est bien de valoriser au maximum les grumes sorties de forêt, d'augmenter en conséquence les rendements matière et d'apporter une valeur ajoutée aussi élevée que possible aux produits de la forêt.

L'outil industriel doit donc être performant, aussi bien sur un plan économique que technique, avec des capacités de production ajustées à celles des forêts tropicales ainsi gérées. Attention donc aux processus vétustes de transformation, aux effets pervers de protection des marchés locaux, vis-à-vis notamment des performances futures du secteur de la première transformation, attention aussi aux effets très dommageables sur l'environnement des surcapacités de l'outil de production...

► Jacques VALEIX
Directeur du CIRAD-Forêt

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIALISATION DU BOIS DANS LES PAYS TROPICAUX

...La grande expansion de l'industrie du bois en Malaisie a eu lieu dans les années 1960, avec le plan agricole de déforestation qui a assuré un approvisionnement abondant aux usines et a stimulé les implantations de scieries et d'usines de contreplaqué.

Ensuite, le plan 1985-1995 a mis en place les objectifs suivants :

LE RÔLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA POLITIQUE DE LA F.A.O.

... Le rôle des Organisations internationales, en particulier celles du système des Nations Unies, n'est pas, comme certains le croient parfois, de définir des politiques en vase clos et d'une manière technocratique pour les imposer ensuite aux Gouvernements et aux Nations. Leur rôle est de permettre aux représentants de ces Gouvernements et de ces Nations d'exprimer et d'échanger leurs points de vue, dans des fora neutres et ouverts où la recherche de consensus est la règle, pour faire émerger des grands principes d'action ceux-ci sont ensuite proposés à la ratification des pays dans le cadre des processus démocratiques qu'il est souhaitable de voir adoptés par chacun d'entre eux. Ces consensus sont parfois formalisés sous forme de convention internationale ou de déclaration de principes non juridiquement contraignante.

En ce qui concerne la F.A.O., ses objectifs à moyen terme en matière de foresterie sont les suivants :

- Promouvoir l'évaluation et l'observation systématique des forêts et des terres forestières et développer des capacités nationales en la matière, ainsi que l'exploitation des informations en vue de la planification forestière et de l'utilisation des sols ; fournir à l'échelle internationale et de façon continue des informations qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières et sur leur évolution.
- Promouvoir une gestion durable des ressources en arbres et en forêts en faisant appel à des approches qui mettent à profit leurs rôles et leurs fonctions multiples et qui permettent de contrôler la durabilité de la gestion ; encourager une utilisation de ces ressources qui ne porte pas atteinte à l'environnement et qui optimise leur contribution au dé-

veloppement rural et socio-économique.

- Promouvoir la conservation des écosystèmes forestiers et la diversité biologique des plantes et des animaux qui y vivent ; promouvoir l'intégration des arbres et des forêts dans les systèmes d'utilisation des terres, en particulier en zone montagneuse et en zone aride et cela, afin de soutenir la productivité de la terre et de l'eau, la stabilité de l'environnement, la qualité de vie et la sécurité alimentaire des communautés locales.

- Contribuer à la pleine réalisation du potentiel de production forestière, à la fois des biens et des services, et à l'accroissement de sa valeur afin de répondre aux demandes changeantes de produits tirés des arbres et des forêts.

- Appuyer la pleine participation des personnes dépendant des forêts et le partage équitable des avantages entre toutes les personnes qui vivent des activités forestières, notamment les groupes les plus vulnérables pour lesquels la forêt et les arbres représentent une source de revenus en dehors de l'exploitation agricole.

- Fournir des informations internationales fiables sur le secteur et sur les perspectives de développement à long terme, faciliter l'adaptation des politiques forestières, le démarrage de programmes forestiers nationaux, le renforcement des mécanismes institutionnels et la mise en valeur des ressources humaines et des capacités de recherche, en vue d'optimiser la contribution de la foresterie au développement.

Jean CLEMENT
Directeur de l'Unité d'appui
aux programmes forestiers nationaux